

Leader de la transition énergétique au Québec, Nergica présente ses recommandations



NERGICA

Innovant depuis bientôt 25 ans en énergies renouvelables, Nergica est l'un des premiers experts en énergie éolienne au Québec. Nergica se distingue comme l'un des plus importants centres de recherche appliquée en énergies renouvelables au Canada et le seul en Amérique du Nord à être doté d'infrastructures grandeur nature en climat froid et terrain complexe.



7 recommandations pour la réussite de cette réforme

- Inclure dans le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) :**
 - Une **dimension géographique** pour situer sur le territoire les besoins et les ressources en énergie;
 - Les **orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT)** comme intrant, en plus des cibles climatiques et des orientations économiques;
 - Un **volet minier** pour situer les minéraux stratégiques de la chaîne de valeur de la transition énergétique qui pourraient être exploités.
- Mettre sur pied une **consultation** structurée avec toutes les parties prenantes, par région, pour élaborer le PGIRE.
- Moderniser le processus d'appels d'offres permettant de garantir du contenu québécois ainsi que la participation des collectivités** pour les futurs contrats d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec plutôt que d'abandonner les appels d'offres devant la Régie de l'énergie.
- Ajouter dans les responsabilités attribuées à la ministre** celle de l'efficacité énergétique et qu'on réfère à l'efficacité énergétique comme une « **ressource** » afin de renforcer son importance.
- Préciser les modalités de consultation et le contenu du plan de développement** sur 15 ans du réseau de transport d'électricité.
- Mentionner dans le préambule du projet de loi que la transition énergétique s'effectue avec le désir de **positionner le Québec comme batterie du nord-est du continent et avec la volonté de nourrir une coopération stratégique et bidirectionnelle** entre grands réseaux de transport à l'échelle du nord-est de l'Amérique du Nord.
- Baliser l'**autoproduction d'énergie** pour permettre, sous certaines conditions et dans des zones délimitées comme des parcs industriels, à **une entreprise de produire et de vendre de l'électricité à d'autres entreprises situées à proximité**.

Le projet de loi 69 se présente aujourd'hui comme le **facteur déterminant de l'avenir énergétique** du Québec, vision dans laquelle Nergica souhaite en faire partie.